

La Boucle passera dans votre secteur le samedi 16 juin !

Pour l'occasion, des milliers de cyclistes parcourront une boucle de 135 km à circuit fermé. Pour favoriser le bon déroulement de l'événement et assurer la sécurité de tous, aucune circulation automobile ne sera autorisée sur la voie publique dans les deux directions lors du passage des cyclistes. Afin de prévoir vos déplacements lors de cette journée, prière de prendre connaissance des heures de fermetures de rues dans votre secteur.

FERMETURES DE RUES

Voir au verso pour les détails de fermetures de rues

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

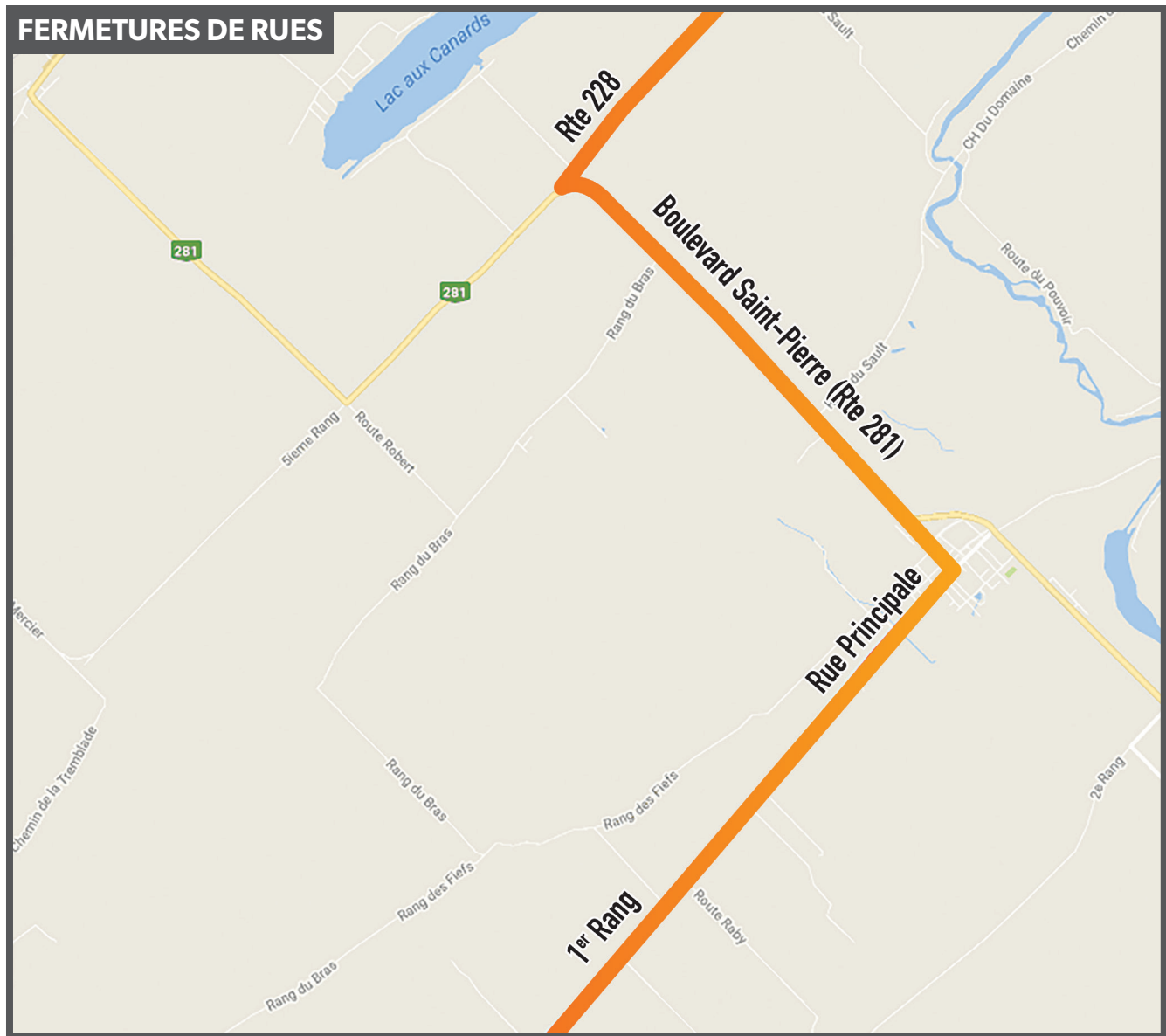
Cyclistes encadrés et parcours sécurisé par



Joignez-vous à la fête! Comme cycliste, comme bénévole ou en participant à la fête citoyenne pour encourager les Boucleurs, nous vous invitons à être des nôtres!

Ligne téléphonique d'information aux citoyens : **1 844-818-GDPL (4375)**

Consultez legdpl.com/la-boucle pour connaître les détails du parcours et les entraves routières complètes.



			SAMEDI 16 JUN 2018	
FERMETURE DE LA ROUTE	DE	À	FERMETURE	RÉOUVERTURE
Chemin de Valléville (Rte 228)	Municipalité de Saint-Vallier	Boulevard Saint-Pierre (Rte 281)	11 h 30	16 h 30
Boulevard Saint-Pierre (Rte 281)	Chemin de Valléville (Rte 228)	Avenue Beaudry	11 h 30	16 h 30
Avenue Beaudry	Boulevard Saint-Pierre (Rte 281)	Rue Principale	11 h 30	16 h 30
Rue Principale / 1 ^{er} Rang	Avenue Beaudry	Municipalité de Saint-Gervais	11 h 30	16 h 30

ACCÈS À L'HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

(350, boul. Taché Ouest)

De 10h à 13h 15, l'hôpital sera uniquement accessible par la sortie 376 de l'autoroute 20, via l'avenue Jacques-Pozé. De la signalisation sera en place pour bien diriger les usagers.

Veillez prendre note qu'il sera interdit de se stationner en bordure de rue sur le parcours emprunté par les cyclistes. Les voitures stationnées dans une zone de restriction seront considérées en infraction et seront remorquées à vos frais afin de libérer les voies pour l'événement. En tout temps, la signalisation en place est à respecter.